№ 279. Lundi 22 et Mardi 23 Novembre 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
an . . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
en ières 5 lignes fl. 1.50 timbre
ris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 22 Novembre.

ession du nouveau parlement britannique a été ouverte, par commission royale. À deux heures les lords commis- chargés d'ouvrir le parlement ont mandé dans la salle ances de la chambre des lords la chambre des communes, est présentée aussitôt à la barre, précédée de M. Ley, son ier secrétaire. Il a été donné lecture de la commission le, après quoi le lord chancelier a invité la chambre des munes à procéder à l'élection du speaker pour la législa- Les membres de la chambre des communes sont retournés ediatement dans le local ordinaire de leurs séances; lord ur a pris la parole pour proposer l'élection de M. Shaw re comme speaker. L'orateur a brièvement énuméré les s du candidat à cet honneur, il a rappelé sa conduite im- iale dans la direction des débats du précédent parlement, et xprimé la confiance que la chambre le réélirait à l'una- ité.

tte proposition, appuyée par M. John Abel Smith, qui a ussi l'éloge de M. Shaw Lefèvre dans les termes les plus eurs, a été adoptée à l'unanimité.

oique, sous certains rapports, la situation du Royaume-uni améliorée depuis les deux dernières semaines, les cham- anglaises se sont rarement assemblées dans des circon- es plus difficiles. Leur convocation prématurée le dit assez . Il est donc naturel que l'on se demande, avec anxiété en leterre et avec curiosité en Europe, ce que fera le parlement? es opérations préliminaires de la chambre des communes pliront, on le sait déjà, quatre ou cinq jours. C'est la pre- re fois que la chambre se réunit depuis les dernières élec- s. Il faudra procéder d'abord à la vérification des pouvoirs. e vérification amènera, cette année, une grande question de ipes, et consacrera un progrès nouveau de l'Angleterre s la voie de la liberté religieuse. Nous voulons parler des ats qui s'élèveront au sujet de l'élection de M. Lionel de hschild.

ord John [illegible] de M. de Rothschild à la dépu- ion de la [illegible] la formulait en ces termes, le jour l'élection : « Désormais les opinions religieuses d'un homme affecteront plus ses priviléges civils. » Lord George Ben- s'est prononcé aux dernières élections en faveur de la erté religieuse ; et M. Disraéli soutiendra l'émancipation des ifs, en faveur de laquelle il a déjà écrit cette année un de ses mans politiques.

Après ces débats préliminaires, lord John Russell saisira le lement des mesures immédiatement réclamées par la crise mmerciale et par la situation de l'Irlande.

Pour ce qui concerne la crise commerciale, le gouvernement glais se contentera sans doute de soumettre la loi de la ban- e de sir Robert Peel à la révision des chambres. Cette ques- n donnera matière à de longues discussions, mais elle ne pré- ntera aucune difficulté gouvernementale. Les protectionnis- s en profiteront suivant toute vraisemblance pour récriminer ntre la politique commerciale de sir Robert Peel. Les repré- sentants de l'agitation qui voudraient substituer le papier de banque à la circulation métallique, M. Muntz, M. Spooner, M. Newdegate, ne perdront pas cette occasion de développer leurs théories. Ces discours absorberont un temps précieux, mais n'amèneront aucun résultat. Les principes fondamentaux du bill de sir Robert Peel seront conservés : on ne l'amendera que dans les dispositions excessives dont l'expérience a signalé le danger. Lord John Russell sera aidé dans ce débat par sir Robert Peel lui-même, qui reconnaît les imperfections de son œuvre. Quant à la crise commerciale, tout fait espérer qu'elle est aujourd'hui à peu près terminée : le rétablissement de la confiance, la reprise des affaires et la merveilleuse vigueur du commerce anglais en auront bientôt effacé les douloureuses traces.

Reste cette interminable et lugubre question irlandaise, qui, cette année encore, sera la plus grande difficulté. La question irlandaise est complexe : elle exige des mesures immédiates et temporaires, et des mesures permanentes. Dans cette courte session d'un mois, le gouvernement anglais ira sans doute au plus pressé. Il présentera les mesures nécessaires pour parer sur-le-champ aux maux qui désolent l'Irlande, et se contentera d'annoncer les projets plus éloignés qui devront défrayer la session de cet hiver.

Les deux plaies auxquelles il faut porter un remède immédiat, sont la famine et la guerre affreuse que le paupérisme irlandais fait aux propriétaires par l'assassinat. Il faut que le gouvernement puisse protéger les pauvres contre la faim et les propriétaires contre les balles des meurtriers. Il faut donner du pain aux affamés et arracher leurs armes aux meurtriers. Sur la première de ces nécessités, il y aura dissentiment dans les chambres anglaises. Qui nourrira le paupérisme irlandais cette année? Les classes moyennes d'Anglerre ont déclaré par l'organe du *Times*, qu'elles n'entendaient pas recommencer les largesses de l'année dernière, et qu'elles serraient leur bourse. L'argent est trop cher sur le marché pour que l'industrie anglaise permette à l'Irlande d'en élever encore le taux par ses emprunts. Il faudra donc que les ressources locales subviennent à la subsistance des Irlandais. Pour cela, de nouvelles taxes devront être imposées aux propriétaires, et la loi des pauvres devra être remaniée. Ces mesures ne seront pas très faciles à obtenir, au milieu du conflt de tant d'intérêts discordants. Lord John Russell aura moins de peine à faire passer un bill qui l'autorise à désarmer les paysans irlandais. Sous l'impression des derniers assassinats, tous les partis s'uniront pour enlever les instruments de crime.

Voilà les mesures qui, suivant toutes les probabilités, seront discutées et votées par le parlement durant la session qui finira aux vacances de Noël.

Le Roi vient de nommer aux fonctions de conseiller-d'Etat en service extraordinaire, M. L. W. van Mesritz, inspecteur-général des finances, et administrateur des domaines particuliers de S. M.

On écrit du Helder, en date du 18 de ce mois, que ce même jour ont mis sous voile la frégate royale *de Rhyn* et le schooner royal le *Saparoca*; à bord du *Rhyn* se trouve le vice-amiral Machielsen, chargé du commandement des forces navales aux Indes-Néerlandaises.

Une visite domiciliaire opérée le 16 de ce mois à Oldenzaal, a eu pour résultat la découverte de poinçons pour frapper des pièces de fl. 2,50, des écus de Prusse et des pièces de 6 et de 12 sols. On a trouvé aussi deux sacs de fausses pièces de fl. 2,50.

Trois individus ont été arrêtés et transférés à la maison de détention à Almelo.

A la Bourse d'Amsterdam d'avant-hier, les fonds hollandais étaient très-fermes, sans que les affaires montrassent de l'animation. — Les espagnols, les ardoins et les 3 p. c. de l'intérieur, à la suite de quelques réalisations de bénéfice, étaient un peu plus faibles; par contre, les coupons ardoins étaient recherchés et ont donné lieu à d'importantes transactions.

A la Société des Effets-Publics, les affaires en intégrales étaient, hier, peu actives, et l'aspect du marché un peu moins favorable que la veille.

Quelques ventes considérables qui se sont effectuées en ardoins à liv. st. 510, ont fait fléchir le cours de ce fonds de ½ p. c. et tous les autres fonds espagnols étaient offerts en baisse.

Les nouvelles de Suisse ne sont pas favorables à la cause du *Sonderbund*. Tout en ayant égard à la difficulté d'obtenir des renseignements certains sur la situation des esprits à Lucerne, ce qui transpire suffit pour faire douter de la possibilité pour cette ville de prolonger la lutte contre des forces supérieures. On commence déjà à chercher des raisons pour expliquer ce dénoûment, et l'on trouve que le *Sonderbund* n'aurait pas dû attendre l'invasion, qu'il aurait dû provoquer des diversions sur quelques points de la Suisse. Et pourtant c'est une règle constante que le parti le plus faible se renferme dans la défensive, parce qu'il se concentre et choisit mieux ses coups.

Quoi qu'il en soit, M. de Bois-le-Comte, mécontent du général Dufour qui lui a refusé un sauf-conduit pour un de ses secrétaires qu'il voulait envoyer à Lucerne, a quitté Berne et s'est retiré à Bâle avec toute son ambassade.

Le steamer des Indes-Occidentales le *Deo* vient d'arriver à Southampton avec la malle des Antilles. La nouvelle la plus grave apportée par ce steamer est celle d'un desastre qui a éclaté sur l'île de Tobago. Le 11, un ouragan d'une violence incroyable a fondu sur l'île et y a répandu la ruine, la désolation et la mort. 510 maisons, y compris une église et plusieurs chapelles, ont été renversées; 214 ont été plus ou moins endommagées, 17 personnes ont péri, 6 navires ont sombré ou ont été jetés à la côte, et la moitié de la récolte a été détruite. La tourmente a été ressentie également à la Barbade, à la Grenade et à la Trinité, mais avec beaucoup moins de violence.

La situation de la Jamaïque semble devenir très inquiétante, la détresse qui règne dans cette colonie pousse la population au mécontentement et à l'irritation. On dit qu'à l'ouverture de l'assemblée législative, les subsides ne seront votés que pour une courte période, à moins que la mère-patrie ne vienne au secours de la colonie. L'île touche à la banqueroute.

Le *Times* du 19 publie un article fort remarquable sur la situation actuelle de l'Italie, et les conséquences, pour l'ave-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 23 NOVEMBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN. (1)

Seconde partie.

X.

Il y eut un moment de silence. Après quoi Pulchérie reprit : — C'est égal, je veux que tu me tutoies, je t'aime comme autrefois, et d'ailleurs cela me rappelle un temps que je regrette, malgré l'éclat passager qui est tombé sur ma vie. Ce n'est rien d'être pauvre; c'est d'être ruiné qui est pénible. Avec vous je n'avais ni fortune, ni mari, ni enfant; aujourd'hui j'ai perdu ma fortune et mon mari, et je vais bientôt peut être perdre ce pauvre petit. Je ne suis montée un moment que pour rendre ma chute plus douloureuse. Aime-moi, ma pauvre Bérénice; laisse-moi revenir par la pensée au temps de notre enfance. Que me reste-t-il au monde? Un vieillard devenu pauvre pour moi, presque par moi, et qui souffre horriblement de la pauvreté, un pauvre petit enfant qui est en train de mourir, et toi.

— Et ne suis-je donc rien? demanda Onésime.

Pulchérie et Bérénice jetèrent un cri d'effroi et ne répondirent pas; elles tremblaient et avaient peine à se soutenir.

— Pardon! dit Onésime, je ne croyais pas vous effrayer ainsi. Je pensais, venant ici, où je suis convenu avec Bérénice de placer nos signaux, que vous n'étiez pas si éloignées de songer à moi. Depuis mon départ, je me rends ici tous les soirs pour voir si l'une ou l'autre vous n'avez pas besoin de moi.

— Mais tu n'es donc pas allé à Cherbourg?

— Nous causerons de cela plus tard; seulement ayez soin, dans le pays, de ne pas plus parler de moi que si j'étais mort depuis cent ans, cela pourrait nuire à moi et à ceux qui m'auraient fréquenté.

— Ne cours-tu aucun danger?

— C'est encore là quelque chose dont nous causerons dans un autre moment. Veniez-vous pour placer un signal? Laquelle de vous deux a besoin de moi? Tout ce qu'un homme peut faire avec son corps et avec son cœur, je suis prêt à le faire pour vous, et si, par hasard, ce que vous souhaitez vous semblait dépasser un peu ce que vous croyez dans la force et dans la puissance d'un homme, dites-le-moi tout de même, m'est avis que ça pourra peut-être se faire aussi bien; j'ai des raisons pour penser ainsi.

— Mon bon Onésime! dit Pulchérie, nous allons plutôt causer avec vous de nos chagrins et de notre vieille amitié, que vous demander votre appui aujourd'hui; personne ne connaît mieux que moi votre courage et votre dévouement, mais ici le courage et le dévouement ne peuvent rien; il s'agit d'une somme que M. Malais ne peut pas payer, et pour laquelle on va vendre le château de Beuzeval : vous savez quel coup ce sera pour lui.

— Qui est-ce qui réclame l'argent? est-ce le meunier?

— Non, c'est le fermier Rivet; mais c'est un billet souscrit par mon oncle au meunier.

— Oui, je comprends : le cousin Eloi ne veut pas paraître, mais c'est toujours lui. Il faudra bien, après tant de promesses que je ne lui demandais pas, que le cousin Eloi fasse quelque chose à ma prière... Quel délai M. Malais désirerait-il?... Six mois?...

— O mon Dieu! il ne pourra pas plus payer dans six mois qu'aujourd'hui : les fausses spéculations d'un homme dont je ne veux pas parler l'ont complétement ruiné, il faudra que le château de Beuzeval soit vendu; mais, si j'avais du temps, je l'amènerais tout doucement à la résolution de le vendre volontairement et de se retirer ailleurs avec moi.

— Ailleurs?... dit Onésime.

— Ailleurs veut dire dans toute autre maison de Beuzeval, ou de Dive, ou de Cherbourg. Je ne voudrais pour rien au monde m'éloigner de cette chère Bérénice.., et des autres amis de mon enfance, les seuls qui me soient restés... et les seuls que je regretterais. Si vous avez quelque influence sur le meunier, Onésime, obtenez de lui qu'il fasse discontinuer les poursuites et qu'il laisse dans trois mois faire une vente *volontaire* du château.

— Mademoiselle, dit Onésime, je vous promets qu'il sera fait comme vous le voulez.

— Vous me le promettez, Onésime; et quels moyens emploierez-vous?

— Je voudrais bien le savoir; mais ce que je sais, c'est que les choses se passeront comme vous le voulez. Je vous quitte, adieu. Surtout ne parlez de moi à personne, et n'oubliez pas que je viens ici tous les soirs, à la même heure à peu près, voir si je ne découvre pas sur cet arbre quelque signe qui me dise que vous avez besoin de moi.

Il embrassa Bérénice, serra une main que lui tendait Pulchérie, sauta par-dessus un échalier et disparut derrière les haies.

— Mon Dieu! dit Bérénice, je suis bien inquiète de voir mon frère ici, quand il avait reçu une feuille de route pour Cherbourg. Est-ce que ce n'est pas cela qu'on appelle déserter? Si c'est cela, les gendarmes viendront le chercher un de ces jours... Reconnaissez-vous... reconnais-tu cet arbre, Pulchérie, ce saule auquel il m'a dit de mettre des signaux... peu de temps avant ton départ pour Paris? Nous étions encore des enfants tous les trois, nous nous sommes promis de nous aimer toujours, et nous avons gravé nos noms sur son écorce avec le couteau d'Onésime. Depuis, on a enlevé les noms; mais, comme il a fallu pour cela enlever l'écorce, la marque reste et restera toujours.

Pulchérie avoua que c'était elle qui avait enlevé les noms.

— Onésime aime toujours cet arbre, dit Bérénice, et il y est revenu bien souvent.

Onésime n'avait pas mis les pieds à Cherbourg; il avait demandé asile au meunier, chez lequel il ne venait que la nuit et encore quand le temps était trop mauvais pour rester dans une hutte qu'il s'était construite ou plutôt creusée dans les bois, et où il avait quelques petites provisions. S'il ne voyait ni son père, ni sa mère, ni Bérénice, c'est qu'il savait bien que c'était chez eux que la gendarmerie ferait ses premières recherches, et qu'il voulait laisser à leurs dénégations toute leur sincérité. Il commençait à s'inquiéter de ne voir aucun signe sur le saule, et s'il n'avait pas rencontré Bérénice et Pulchérie, il se proposait d'aller pendant la nuit appeler sa sœur et lui demander des renseignements. Pour ne pas compromettre non plus le meunier quand arriverait le moment des recherches, il l'avait averti seulement qu'il viendrait quelquefois coucher dans un grenier dont la fenêtre resterait ouverte par mégarde. Eloi se chargeait lui-même de déposer dans cette cachette du pain, des fromages de Pont-l'Evêque et du cidre. Onésime était quelquefois quatre ou cinq jours sans y paraître; il donnait dans certaines nuits un coup de main à des pêcheurs qui faisaient la contrebande pour le meunier. C'était par l'un d'eux qu'il envoyait vendre pour quelques sous au château de Beuzeval les plus beaux poissons et les meilleurs coquillages, ce qui faisait dire à M. Malais : — C'est étonnant comme le poisson est à bon marché cette année!

La nuit qui suivit sa rencontre avec Bérénice et Pulchérie, au lieu de s'introduire clandestinement dans la maison, il fit entendre un signal convenu pour appeler le meunier; mais celui-ci était en voyage et ne revint que le lendemain. Onésime attendit le soir et appela de nouveau Eloi, qui cette fois répondit à son signal. Il passa le reste de la nuit à le prier de faire pour M. Malais ce que demandait Pulchérie; prières, supplications, menaces, tout fut inutile. Le meunier avait une grande affection pour Onésime; mais la haine qu'il avait depuis long-temps conçue pour cette famille, augmentée par les dédains de M. Malais lui-même, était pour lui

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

sur de ce pays, de l'union douanière qui vient d'être conclue entre la Toscane, la Sardaigne et les Etats pontificaux. Après avoir remarqué, comme nous l'avons fait nous mêmes, que dans la déclaration d'alliance il n'est nullement fait mention des duchés de Parme et de Plaisance, le *Times* voit naturellement dans cette omission la preuve que l'influence de l'Autriche en Italie commence à diminuer sensiblement. Selon lui, le gouvernement autrichien n'a d'autre moyen d'empêcher le royaume lombardo-vénitien d'être exclu des avantages résultant de l'alliance, qu'en faisant de ce royaume et du duché de Parme un Etat indépendant, administré par la branche italienne de la famille impériale. L'archiduc Régnier lui semble réunir toutes les garanties désirables. Ses alliances avec la maison de Savoie, et le fait que ses enfants sont nés en Italie, doivent éloigner les antipathies qu'une pareille position pourrait soulever dans ce pays.

Quelques journaux annoncent qu'après avoir entrepris la guerre du Mexique dans le but avoué de s'emparer de deux ou trois provinces, le cabinet de Washington songe sérieusement maintenant à occuper d'une manière permanente cette république tout entière, et vis-à-vis de l'opiniâtreté des Mexicains qui se refuse à toute cession volontaire d'aucune partie du territoire, le gouvernement des Etats-Unis, qui n'a d'autre alternative que de tout conquérir ou de tout abandonner, aurait pris son parti, lequel serait de réaliser l'absorption du Mexique.

Voici, dans quel sens l'organe officiel du cabinet, l'*Union de Washington*, dément les assertions de quelques autres journaux à ce sujet :

« Quelques-uns de nos confrères, dit l'*Union*, et parmi eux le *National Intelligencer* et le *Baltimore American*, parlent de la conquête du Mexique entier, comme si ce but avait été mis en avant et défendu par l'*Union*. C'est une assertion tout-à-fait gratuite et sans fondement, en ce qui regarde notre feuille. Nous n'avons jamais entendu déterminer l'étendue de la portion du territoire mexicain que notre gouvernement doit exiger sous forme d'indemnité. Mais il existe, dans une grande masse de notre peuple, un sentiment dont l'intensité croît chaque jour, d'après notre jugement; ce sentiment, c'est que l'accueil fait par le Mexique à nos offres de paix et la reprise des hostilités qui en a été la suite, constituent un nouvel outrage des Mexicains contre nous, et exigent des réparations nouvelles et additionnelles dans les conditions d'une paix future. La nature et l'étendue de ces réparations additionnelles varieront suivant les circonstances, et dépendront de la conduite future des gouvernants mexicains. La guerre doit être poursuivie désormais jusqu'à ce que le Mexique demande la paix, et le pays tout entier est d'accord aujourd'hui, que la guerre doit être faite dorénavant aux frais et aux dépens de l'ennemi »

Et plus loin, l'*Union* cite un article sur la même question, article qu'il appelle « une production vigoureuse et digne de considération, » dont voici la fin :

« Les Etats-Unis, nous l'espérons, ne céderont pas, et si l'aveugle folie des Mexicains ne donne au débat d'autre solution que l'extermination d'un des deux empires, nous espérons que les Etats-Unis aborderont cette solution comme elle doit être abordée. Nous devons remplir nos destinées ; si ce peuple fanatique ne doit être content qu'en étant réduit à devenir une des provinces des Etats-Unis, il devra être satisfait ! »

Un autre journal américain s'exprime ainsi :

« Nous regardons comme un mal l'annexion immédiate du Mexique; mais, puisque nous sommes forcés de le subir, nous devons l'aborder avec vigueur, en hommes et comme il convient à une grande nation. Les avantages commerciaux de cette incorporation sont d'une éblouissante magnificence. Elle ajoutera l'or et l'argent à la masse de nos exportations. L'Europe dépendra ainsi de notre république pour sa nourriture, ses vêtements et ses métaux précieux! »

On s'occupe déjà beaucoup aux Etats-Unis de la future élection présidentielle, pour laquelle trois candidats sont sur les rangs : MM. Buchanan, Clay et le général Taylor. D'après le *Courrier des Etats-Unis*, toutes les chances sont pour le ministre des affaires étrangères, M. Buchanan.

Un décret a été rendu le 4 septembre par le gouvernement mexicain, qui ouvre au commerce et au cabotage étrangers le port d'Altata, situé sur le territoire de la république.

L'Empereur d'Autriche a ouvert en personne la Diète de Hongrie. Les propositions soumises à cette assemblée par S. M. sont au nombre de onze. Quelques-unes ont une haute importance, entr'autres celles qui ont pour but la suppression de la ligne de douanes entre la Hongrie et les Etats héréditaires de l'Autriche, la modification du système d'impôts dans les villes, l'extension des droits électoraux et la publication d'un nouveau code criminel. Ces divers projets ne sont que la réalisation des vœux exprimés simultanément par la Diète et par les comitats.

Des conférences ont eu lieu au *Foreign-Office* entre M. le duc de Broglie et lord Palmerston, au sujet des affaires de la Plata. On assure qu'il a été décidé en principe dans ces conférences qu'on attaquerait Rosas dans Buenos-Ayres si les moyens diplomatiques n'étaient pas suffisants.

Ouverture des cortès espagnoles.

Des nouvelles de Madrid, arrivées à Paris par voie extraordinaire, nous apprennent que, le 15, la reine en personne a ouvert la session des cortès au palais du sénat.

Les députés de la minorité se sont réunis avant l'ouverture des cortès, pour délibérer sur le choix des candidats aux différentes fonctions de la chambre à opposer à ceux du parti modéré. Cette réunion avait plutôt pour but de faire une démonstration publique que de tenter sérieusement une lutte, dont le résultat ne saurait être un instant douteux.

La correspondance ordinaire prétend que le discours royal a été rédigé par M. Arrazola, ministre de grâce et de justice.

Voici le discours prononcé par la reine d'Espagne, à l'ouverture des cortès :

« Messieurs les sénateurs et les députés. C'est avec la plus douce émotion que je vous vois de nouveau groupés autour du trône, prêts, comme toujours, à contribuer, par vos efforts, à lui donner plus de force et d'éclat, ainsi qu'à consolider l'ordre et les institutions qui nous régissent et qui sont les bases sur lesquelles reposent la paix et le bonheur des peuples.

» Nos relations diplomatiques avec les puissances amies n'ont pas souffert d'altération depuis la dernière législature, et il est très-satisfaisant pour moi de vous annoncer que les négociations pendantes avec la cour de Rome, grace surtout à la présence d'un délégué apostolique en Espagne, approchent d'un heureux terme, tel qu'il convient à la paternelle sollicitude et à l'esprit éclairé du chef commun de l'église et à la piété et aux sentiments d'un peuple éminemment catholique.

» Sous la protection et à la faveur de la juste sollicitude de la mère-patrie, nos fidèles provinces d'outre-mer, dont la prospérité et la richesse s'accroissent chaque jour, jouissent d'une tranquillité inaltérable : et si, sur quelques points de la Péninsule on ne jouit pas actuellement du même bienfait, j'ai l'espoir que très-prochainement, une prudente énergie de la part de mon gouvernement, la coopération des cortès, les efforts et la loyauté constante de l'armée et de la marine, consolideront partout l'empire de la loi. Mon gouvernement, dans la conviction que, de cette manière seulement, il sera possible de se consacrer avec l'assiduité et le zèle convenables, à l'encouragement et au développement nécessaires de la richesse publique, en améliorant et réformant les branches de l'administration générale qui le réclameront, et fermement décidé à observer un régime légal, de nature à protéger le citoyen paisible, aussi bien qu'à contenir et réprimer quiconque tenterait d'une manière ou d'autre, de se mettre au-dessus de la loi ; mon gouvernement, dis-je, doit soumettre immédiatement à votre examen et à votre approbation les projets jugés par lui indispensables pour concilier l'application assurée des principes de la légalité avec l'action libre et sans entraves du gouvernement, aussi essentielle pour le maintien de l'ordre que pour le paisible développement de la liberté bien entendue.

» En même temps, on vous présentera le budget des dépenses et des recettes pour l'année 1848, sinon avec la réforme radicale que projette mon gouvernement, et qu'il doit soumettre un jour à l'approbation des cortès, du moins avec les améliorations et économies qu'ont permises et que permettront la situation de l'administration, les circonstances où se trouve le pays et la rigueur du temps. Il vous sera aussi présenté successivement d'autres projets d'importance et d'urgence reconnues, notamment celui qui doit pourvoir définitivement et dignement à la dotation du culte et du clergé; celui qui déterminera le droit de la presse subordonné aux principes les plus sacrés et aux doctrines constitutionnelles; le projet relatif à l'organisation judiciaire avec les améliorations et les réformes possibles en ce qui touche l'administration de la justice, ainsi que d'autres lois également réclamées par les besoins du pays, et que les cortès examineront avec le zèle et l'activité dont elles ont donné des preuves si honorables

» Ainsi arrivera enfin l'heureux instant de la réconciliation de tous les Espagnols, heure fortunée dans laquelle le souvenir même des discordes passées étant éteint, on ne verra plus autour du trône que des Espagnols fraternisant, disposés tous à coopérer à la consolidation de la paix publique, influence salutaire, sous laquelle seulement prennent racine et prospèrent les institutions, et qui donnent des garanties au citoyen, et au peuple, bonheur et liberté !

» Messieurs les sénateurs et les députés, telle est la grande œuvre à laquelle les Cortès sont appelées à travailler avec le trône. Vous connaissez à cet égard, mes sentiments et mes vœux, et ceux de mon gouvernement. Donnez leur (j'y compte), votre ferme et loyal appui, et ne doutez pas que la Providence ne bénisse les communs efforts en faveur d'un peuple aussi profondément éprouvé par le malheur, qu'il est digne d'être heureux. »

La suspension de paiements de la Banque de l'Union est un événement qui continue d'occuper l'attention publique. On parle de banqueroute frauduleuse, de fortunes considérables compromises. Le gérant, M. Bagnères, est gardé à vue chez lui; on dit qu'il aurait pu fuir s'il avait voulu. Le public attend avec anxiété que cette ténébreuse affaire soit éclaircie.

Affaires de Belgique.

(Correspondance particulière du *Journal de La* [illegible])

Bruxelles, le 21 nove[illegible]

La discussion de l'adresse s'est enfin terminée hier, après [illegible] six séances. Cette discussion a roulé sur deux points principaux : [illegible] tion de l'indépendance du pouvoir civil et l'incident diplomati[que] [illegible] cour de Rome.

Sur la première question le débat s'est résumé en ces termes : [illegible] tère actuel et les orateurs de son parti ont accusé les cabinets pr[illegible] d'avoir asservi l'Etat à l'église, d'avoir livré l'autorité laïque, en [illegible] d'enseignement, aux empiètements du haut clergé. Les membres [illegible] nier cabinet ont nié le fait et ont prouvé par des actes officiels qu[illegible] accusation était sans fondement en ce qui les concernait, et que, [illegible] d'avoir cédé aux empiètements de l'église, ils ont résisté au cont[illegible] tentatives de ce genre qui ont pu se produire; affirmation de la pa[rt] [illegible] gauche, dénégations de la part de la minorité, voilà le fond de [illegible] cussion qui a été violente et provocante, d'un côté, modérée ju[illegible] faiblesse, de l'autre. Tel est le débat qui a tenu la Belgique [illegible] pendant près d'une semaine, sans porter aucun fruit utile, aucu[illegible] gnement profitable pour un parti ou pour l'autre.

L'incident relatif à l'altération des rapports entre la Belgique e[t] [illegible] de Rome, a été traité à fond par les orateurs du parti ministériel, [illegible] résulté des explications qui ont été données, que le gouvernement p[illegible] n'avait en effet, du moins en apparence, aucun motif sérieux pour [illegible] nomination de M. Leclercq comme envoyé du gouvernement belge [illegible] n'est pas résulté de ces explications que le refus d'agréation doive [illegible] tribué aux intrigues de quelques membres du parti conservateur [illegible] qu'on l'avait avancé dans certains journaux.

Du reste, les orateurs de la minorité, comme ceux de la majorité, o[nt] exprimé le vœu que les rapports entre les deux gouvernements soien[t] [illegible] le plus promptement possible, et l'on espère que le nonce du sain[t] [illegible] qui a assisté avec beaucoup d'assiduité à ces longs débats, décidera so[n] [illegible] vernement à faire des démarches pour faire cesser l'interruption de[s] [illegible] tions de bonne amitié qui ont toujours régné entre la Belgique et le [illegible] siége.

On doit cette justice à la minorité qu'elle n'a pas cherché à mettre [illegible] cabinet dans l'embarras en abordant la question des associations pol[itiques] [illegible] qui cependant devait naturellement jouer un grand rôle dans cette [illegible] cussion. Le parti conservateur aurait pu demander au gouvernement [illegible] accepte l'espèce de patronage ou de contrôle que les associations p[illegible] dent exercer sur lui, ou bien si, reniant son origine, il veut marcher [illegible] dans ses voies sans tenir aucun compte des prétentions des clubs ; le [illegible] conservateur eût été d'autant plus fondé à interpeller sur ce point [illegible] nistère, que l'on prétend que plusieurs des actes qui ont déjà [illegible] l'existence du cabinet, sont le résultat de l'impulsion des clubs ou [illegible] concédés à leurs exigences, un seul membre de la minorité, M. Cogels [illegible] puté d'Anvers, a fait en deux mots allusion à cette influence au mo[ment] [illegible] du vote. Le ministère doit savoir gré à ses adversaires de ne pas [illegible] amenés sur ce terrain, car il aurait été exposé à cette alternative [illegible] fâcheuse, ou de mécontenter une partie de ses amis dans la chamb[re] [illegible] un très grand nombre de ses adhérents hors de la chambre, ou de fai[re] [illegible] déclaration qui n'eût pas été en tout point conforme à la promesse [illegible] tenue dans son programme, de marcher dans les voies de la modérat[ion] [illegible] de la conciliation.

Le vote de la chambre sur la question de confiance a donné un[e] [illegible] grande majorité au ministère; cette majorité se fût beaucoup rappro[chée] [illegible] de l'unanimité, si les termes dans lesquels le projet d'adresse prom[et le] [illegible] concours de la chambre au gouvernement, eussent été moins absolus. [illegible] fait faut-il conclure que la minorité qui n'éprouve pas de profondes [illegible] sympathies pour le nouveau cabinet, se réduit à 25 ou 30 voix? Nulle[ment] [illegible] l'appréciation la plus juste des forces des deux fractions de la cha[mbre] [illegible] donne environ 62 ou 64 voix à la majorité et 44 ou 46 voix au parti con[ser]vateur; mais ce fait prouve que la minorité n'a nullement l'intention [illegible] livrer des luttes stériles, d'entraver par une hostilité tracassière la m[illegible] du gouvernement, reproche qu'on a pu adresser avec quelque raison [illegible] cienne opposition, et qu'enfin elle a hâte d'aborder les discussions [illegible] ses, les discussions d'affaires que les circonstances rendent inévita[bles] [illegible] qui doivent avoir des résultats bien autrement importants que les [illegible] du genre de celui qui vient de se terminer.

La formule d'opposition adoptée par la minorité est une preuve de [illegible] de ses intentions sinon entièrement bienveillantes, du moins parfait[ement] [illegible]

---

arrivée à toute l'âpreté de la passion. Il voulait à son tour humilier le châtelain de Beuzeval. — Onésime, disait-il, je te donnerais plutôt de l'argent!

Onésime apprit alors quel avait été l'emploi de cette journée d'attente qu'il avait passée dans le grenier d'Eloi. Epiphane était allé remplir au château certaines formalités de son ministère, et, le lendemain matin, il devait aller apposer les affiches annonçant que le château de Benzeval serait à tel jour vendu par autorité de justice, à la requête du fermier Rivet. Désespéré de n'avoir rien pu obtenir du meunier, Onésime, au risque d'être reconnu et arrêté, alla chez Epiphane. Il était absent. Pressée de questions, Mme Garandin lui avoua qu'il était allé à Trouville chercher deux affiches, qu'il devait, le soir même, coller sur les pilastres de la grande porte du domaine de Beuzeval. Onésime attendit quelque temps; mais, comme Mme Garandin le voyait agité, lorsque Epiphane revint, elle courut à la porte pour avertir l'huissier qu'Onésime était dans la maison. Elle rentra et dit à Onésime : — Il vient de venir un homme de la part de M. Garandin pour me dire de ne pas l'attendre à dîner ; il ne viendra pas. — Alors Onésime partit, et Epiphane, qui avait attendu son départ, caché derrière la maison, put dîner tranquillement sans être dérangé. Quand le jour commença à diminuer, il envoya chercher un enfant d'une douzaine d'années qu'il appelait son clerc, auquel il donna à porter un pot plein de colle avec un gros pinceau ; lui-même avait les deux affiches dans sa poche. Déjà il était près de Beuzeval, lorsque, à un endroit où trois chemins se joignaient, à un carrefour, il vit un homme assis sur un tronc d'arbre abattu se lever en brandissant un bâton. Cet homme s'avança vers lui et lui dit : — Bonsoir, maître Epiphane.

— Bonsoir, Onésime, répondit l'huissier. Ne m'arrête pas, mon garçon, car je suis bien pressé.

— Alors je vais faire un bout de chemin avec vous.

— Je ne vais peut-être pas de ton côté.

— Oh ! si, car moi, je vais du vôtre. J'ai à vous parler.

— Ecoute,... Onésime,... j'ai des raisons pour faire ma route seul. Je vais à Trouville.

— On m'avait dit que vous y étiez allé ce matin.

— On le croyait ; mais je n'ai pas pu y aller, et il faut que j'y aille ce soir.

— Bonsoir alors, et Dieu vous garde de mauvaises rencontres !

— J'en ai déjà fait une, puisque tu m'as fait perdre dix minutes, et je suis en retard. Bonsoir.

Epiphane, après avoir fait un petit détour, ne tarda pas à se remettre sur la route du château de Beuzeval en riant de la façon dont il s'était débarrassé d'Onésime. Il s'arrêta et coupa avec son couteau une branche de frêne. — Allons, garçon, dit-il à l'enfant qui l'accompagnait, doublons le pas. J'ai depuis quelque temps jeté les yeux sur toi pour te faire mon premier clerc, et voici la première opération périlleuse dans laquelle tu m'accompagnes ; encore avons-nous évité le plus grand danger en écartant ce nigaud d'Onésime, qui a je ne sais quel culte pour cette famille Malais. Ah ! si tu avais été avec moi le jour où j'allai vendre les chevaux de ce paysan grossier qui me poursuivit à coups de fourche jusqu'à quelques pas de chez moi, ou bien encore quand les fermiers du côté d'Hennequeville me jetèrent dans l'eau au mois de novembre !... C'est là qu'il faisait chaud ! ou plutôt, c'est là qu'il faisait froid ! Mais aujourd'hui, ça se passera pacifiquement. Après cela, il est inutile de rester bien long-temps. Marchons un peu, garçon, marchons un peu. Ah ! voici le château. N'avançons pas davantage. Voici une grosse pierre qui sera à merveille pour mettre la colle derrière notre affiche ; nous la porterons tout enduite aux pilastres de la porte.

— Vous vous trompez de route, maître Epiphane, dit Onésime, qui, soupçonnant la fourberie de l'ancien maître d'école, était venu croiser devant le château ; vous vous trompez de route, et ce n'est pas ici le chemin de Trouville.

— J'irai un peu plus tard, mon bon ami. J'avais oublié que j'avais quelque chose à faire par ici, une assez triste corvée, et je me suis ravisé. Aussi bien, me suis-je dit, voici qu'il fait nuit, et cela fera moins de peine aux habitants de Beuzeval.

— Ne me faites plus de mensonges, Epiphane, et écoutez ce que j'ai à vous dire. Le meunier.....

— Eloi Alain n'est pour rien.....

— Ne me faites plus de mensonges, je vous le répète, Epiphane ; je sais parfaitement les choses dont je vous parle. Le meunier a deux raisons de faire ainsi la guerre à M. Malais ; la seconde est de rattraper son argent, plus d'avoir les intérêts de la somme qu'il a prêtée, et Dieu sait quels intérêts ! Nous ne lui avons jamais emprunté que cent écus à la maison, et quand nous lui avons eu payé deux cents francs, nous lui devions encore un peu plus de cent écus. C'est sa manière à cet homme, il paraît que c'est bien, puisque tout le monde l'en respecte devantage et l'en salue plus bas. Si c'est là la seconde raison, il faut que la première soit bien forte. La première est de se venger d'une affaire qu'il a eue autrefois avec un Malais, un oncle, un cousin, un parent enfin des Malais actuels, et ceci n'est pas tout-à-fait juste. D'ailleurs, c'est frapper un ennemi à terre. Les Malais sont aussi malheureux aujourd'hui qu'un ennemi peut le désirer. Il p[illegible] aussi que M. Malais a été fier avec lui ; mais le meunier, qui est fier ave[c ceux] qui sont au-dessous de lui, veut être l'égal de ceux qui sont au-dessus : [illegible] sa manie. Cette première raison ne regarde ni vous ni moi, et nous n'a[vons] pas à l'aider à faire une mauvaise action pour assouvir une haine inju[ste]. Quant à ce qui est de rentrer dans l'argent qu'il a avancé et dans les in[té]rêts qui ont été convenus, c'est autre chose : c'est votre métier de lui p[rêter] assistance, et je ne le trouve pas mauvais ; mais voici que M. Malais veut [illegible] vendre sa propriété, seulement il demande à ne pas subir l'humiliation [de] la voir vendre par autorité de justice. Il la vendra dans trois mois, et le m[eu]nier aura l'argent. N'affichez pas aujourd'hui ; demain nous causerons, [illegible] et moi, avec Eloi Alain, et s'il l'exige, on affichera la vente, mais en [met]tant sur le papier que c'est une vente volontaire.

— Désolé, mon cher Onésime, de ne pas pouvoir vous être agréable, [illegible] le devoir avant tout.

— Quoi! vous ne voulez pas attendre à demain pour coller vos affi[ches] [illegible]

— Elles sont toutes collées ; d'ailleurs, le meunier ne me paie [illegible] que les choses sont faites, et... il faut penser à soi. J'ai bien plus d'[illegible] dans une vente par autorité de justice que dans une vente volontaire [illegible] diriez-vous, Onésime, vous qu'on a surnommé l'ennemi du poisson, si [je ve]nais vous prier de décrocher un turbot ou un saumon de votre ligne [illegible]

— J'en ai quelquefois décroché pour vous les donner, maître Epi[phane].

— Allons, allons, c'est de l'enfantillage. Vous vous tracassez ain[si parce] que vous êtes amoureux de la nièce de Malais, à laquelle vous m'a[vez fait] écrire de si belles lettres... Soyez donc bien sûr, mon pauvre Onésime, [qu'el]le se moque de vous aujourd'hui comme elle s'en est moquée dans [illegible] C'est une mijaurée.

— Taisez-vous, misérable drôle! dit Onésime pâle de colère. [illegible] assez qu'au moyen de votre infâme métier vous aidiez à dépouiller [les mal]heureux; ne vous avisez pas de les insulter.

— Mon métier n'est pas plus infâme que le métier de déser[teur] de contrebandier. Contrebandier veut dire voleur, et déserteur veut dire lâche.

— Au moins je ne vole que les riches, si c'est voler que de [passer] quelques balles de tabac en fraude! Et si j'ai déserté, ce n'est pas [illegible] c'est parce que j'aurais laissé ici des gens qui ont besoin de m[oi] [illegible] exposés aux attaques des bêtes féroces, des vrais lâches, [illegible] de ceux qui s'attaquent aux faibles pour les dépouiller!

— Le meunier est votre cousin.

(*La suite à demain.*)

ées; une seule voix a voté contre l'adresse; seulement, 24 memsur 89 se sont abstenus. Quoi qu'on en puisse dire, l'obtention a que chose de beaucoup moins hostile qu'un vote négatif, et l'on ne prendrait pas ce qui aurait pu empêcher les membres qui se sont abs- répondre par un non positif à la demande de concours, si leurs intions n'avaient pas été au fond celles qu'ils ont exprimées soit dans le de la discussion, soit lorsqu'ils ont donné les motifs de leur abstenainsi que le prescrit le réglement.

—

ns la discussion du projet d'adresse dans les chambres belnous remarquons le passage suivant dans le discours du mie de l'intérieur, M. Rogier :

ntre le vœu du parti catholique, nous avons déposé dans le budget le er crédit qui a aidé si puissamment à l'amélioration de la voirie vicinale éveloppement de l'agriculture. Le premier crédit pour la voirie vicinale emporté, malgré M. de Theux et ses amis ! Il est encore une mesure dans riode de dix-sept années que je revendique, c'est que, ayant trouvé le r public dans une situation fâcheuee, nous avons cherché à y porter re- nous avons eu le courage de l'essayer et nous avons réussi en 1840 à r l'équilibre, que la faiblesse des administrations précédentes avait lé dans nos finances. Aujourd'hui la situation de 1840 est à peu près me ; nous aurons le courage encore d'y porter remède.

de *Corswarem*. Je crois que l'on ne peut clore la discussion après le mot échappé sans doute à M. Rogier. Il a dit qu'en 1840, nos finances étaient n état *piteux* et qu'il en est à peu près de même aujourd'hui. Je crois nous devons entendre sur ce point les explications de M. Malou.

Rogier. Il se peut que j'aie été un peu vif dans la chaleur de l'improvisamais, en tous cas, je n'ai pas dit qu'aujourd'hui la situation financière soit able. J'ai dit qu'elle n'est point telle qu'on le pourrait désirer, qu'il faupoir recours, pour l'ameliorer, à de nonveaux impôts, et je répête que aurons le courage de ne pas manquer à notre mission.

Nouvelles de Suisse.

après les derniers avis reçus de Suisse (Berne, 17 novem- les opérations militaires avaient entièrement cessé dans le ourg, qui ne restait occupé que par les forces nécessaires aintien de l'ordre et à la répression de toute tentative de èvement de la part du landsturm.

ous regrettons d'avoir à constater qu'il paraît trop certain des excès ont été commis, soit à Fribourg, soit dans les camnes environnantes, malgré les efforts du général Dufour.

insi, un établissement que les jésuites avaient à Bellefaux, pensionnat à Fribourg, la maison de campagne et la maide ville de l'avoyer Fournier, ont été pillés.

es deux partis s'accusent d'ailleurs mutuellement d'avoir é l'armistice.

ans cette infraction à la trève, ou sans ce malentendu, le engagement sérieux qui ait eu lieu en avant de Fribourg, aque d'une route par les troupes vaudoises, qui ont eu dans e affaire une quarantaine d'hommes hors de combat, n'aurait eu lieu.

Les forces militaires placées sous le commandement du généDufour se composent de 102 bataillons d'infanterie, 45 comgnies de carabiniers, 27 compagnies de cavalerie, 53 battes d'artillerie et 6 compagnies de sapeurs, formant un total de 000 hommes, avec plus de 200 bouches à feu.

Déjà le journal la *Suisse*, du 18 novembre, annonce à la derère heure, d'après des lettres venues des frontières de Lucerne, e le *Sonderbund* central, abandonné par une partie de ses oupes, se disposait à capituler.

Un *post-scriptum* de l'*Helvétie* du 18 est encore plus explicite.

« Nous apprenons, dit ce journal, que les principales positions de Lune sont prises ; ce qui reste à faire n'est pas grand chose, et la reddition Fribourg contribuera puissamment à la prompte soumission du *Sonderund*. La division Ziegler est entrée dans le canton de Lucerne et a fait 500 prisonniers.

» Au moment où nous écrivons ces lignes, Zug doit être occupé par les oupes fédérales. »

L'ambassadeur de France a quitté Berne dans la nuit du 17, our aller provisoirement s'établir à Bâle.

Toutes les personnes attachées à l'ambassade avec un caracre officiel sont parties le même jour. Il n'est resté à Berne que chancelier, pour l'expédition des passe-ports.

Le motif de la détermination prise par M. de Bois-le-Comte t le refus d'un sauf-conduit pour M. le comte de Banneville, cond secrétaire de l'ambassade, qui devait aller à Lucerne pour protéger les intérêts français.

Il paraît que le général, après s'être montré presque disposé accueillir la demande de l'ambassadeur, a cru devoir ensuite n référer au directoire, qui, après une longue délibération, aurait envoyé à M. Dufour l'ordre positif de faire une réponse négative.

Le 17 au matin, après la notification du refus, M. de Bois-leComte a adressé au général la lettre suivante :

« Général,

» Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 16, dans laquelle vous m'annoncez ne pouvoir me donner le sauf-conduit que je vous avais demandé pour l'un de MM. les secrétaires d'ambassade que je me proposais d'envoyer à Lucerne.

» Je regrette d'autant plus ce refus qu'il me met dans la nécessité de quitter Berne.

» Ce n'est pas seulement que je ne puisse, en aucun cas quelconque, admetre un principe qui retrancherait du nombre des cantons souverains près desquels je suis accrédité, un nombre déterminé de cantons, et qui suspendrait les effets de mes pouvoirs et de ma protection sur les Français, mais je vois la Suisse partagée entre deux camps armés qui se combattent; et si je continuais à rester dans l'un après que l'on m'y a officiellement refusé la liberté de mes communications avec l'autre, je m'exposerais à ce que l'on en tirât des inductions que je dois prévenir par mon départ.

» Cédant à ces considérations, je compte quitter Berne dans la journée, pour me rendre dans l'un des cantons qui se sont abstenus de prendre part aux votations d'où est sortie cette malheureuse guerre.

» Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute considération.

» L'ambassadeur de France,

» Comte DE BOIS-LE-COMTE. »

Cet événement, auquel on s'attendait si peu, complique la situation générale, tout en rendant plus nette celle de la France.

On écrit de Berne, le 16 novembre:

« Le général Dufour, arrivé à Berne hier dans la journée, en est reparti ce matin à l'aube du jour pour se rendre à Arau, où il a transféré son quartier général.

» Nous avons vu défiler ici, dans la matinée, environ 18,000 hommes de toutes armes, avec une centaine de bouches à feu, appartenant pour la presque totalité au canton de Berne, se dirigeant sur Langnau, Hutwyl et Zofingen. Une partie des carabiniers étaient envoyés dans l'Oberland bernois pour renforcer le 14e battaillon (du Jura Bernois), qui est chargé de pénétrer par le col du Brünig dans le Haut-Unterwald.

» Ce que nous avions rapporté au sujet de la mort du brave capitaine de landwehr, Auf-der-Mauer de Schwytz, se confirme de tout point. Il a été assassiné dans son lit d'un coup de pistolet dans la nuit du 8 au 9. Un domestique qui n'était à son service que de la veille, a été arrêté comme auteur présumé de cet assassinat avec deux autres individus prévenus de complicité. Les trois prisonniers ont été conduits à Schwytz.

» L'incursion que les troupes lucernoises et schwytzoises ont faite dans les journées du 11 et du 12 dans le Freyamt, sous les ordres du général de Salis-Soglio, a été un fait d'armes brillant, mais sans résultat utile. Pressés à droite par les troupes de la divison Gmür, à gauche par celles de la division Ziegler, les troupes catholiques, qui s'étaient avancées jusqu'au pied des murs de l'abbaye de Muri, d'où elles menaçaient sérieusement l'Argovie orientale, ont dû céder au nombre et replier sur leur frontière en laissant deux cents morts ou blessés et cent vingt prisonniers. L'ennemi avait perdu de son côté à peu près le même nombre de soldats et trois officiers, parmi lesquels se trouve le capitaine Fischer, mort en combattant. Trois ou quatre semaines plus tôt, cette expédition, dans un pays favorablement disposé pour le *Sonderbund*, aurait pu provoquer des soulèvements et décider, ou peu s'en faut, du sort de la campagne. Là, comme sur d'autres points, l'alliance séparée, qui aurait dû, la guerre une fois déclarée, prendre l'initiative des hostilités, s'est laissé prévenir. Sa puissance était toute morale, et elle l'a compromise par son inaction.

» Une moitié, ou à peu près, de la 1re division s'est mise en marche pour se porter sur le Valais. Comme leurs alliés de la Suisse centrale, les Valaisans, qui auraient dû dès le premier jour faire une pointe sur le canton de Vaud, ont laissé passer le moment d'attaquer avec chance de succès. Leurs troupes, agglomérées vers la passe de Saint-Maurice, manquent déjà de vivres et comptent presque autant d'ennemis déclarés que d'habitants dans cette localité infectée de radicalisme. Le grand-conseil du Valais vient d'être convoqué en session extraordinaire. »

En publiant les nouvelles de Suisse qui précèdent, le *Journal des Debats* fait les réflexions qui suivent :

« Si nous pouvions compter tous les malheureux qui ont déjà péri dans cette guerre horrible allumée par les radicaux, on verrait que le nombre en est plus grand qu'on ne pense; pendant qu'on se battait sur la Reuss, au même jour et à la même heure on se battait sur les frontières de Fribourg, sur le Saint-Gothard et peut-être sur les confins de Schwytz et de Zurich. On se bat, on se tue peut-être à cette heure même dans vingt endroits différents. Et nous ne sommes qu'au début de cettte lutte monstrueuse ! »

Contre toutes les prévisions, même contre celles de ses ennemis les plus prononcés Fribourg, a ouvert ses portes sans aucune résistance ; car l'engagement qui a eu lieu le samedi 13 n'a eu lieu qu'à la suite d'actes contraires aux ordres des chefs des deux partis. Voici ce que l'on écrit de Lausanne en date du 16 :

Dès le samedi matin, lorsque les colonnes de l'armée fédérale furent en vue des redoutes qui entourent Fribourg, à deux kilomètres de ses portes, et lorsque Maillardoz reçut la sommation du général Dufour, on entra en pourparlers.

Il était convenu que les hostilités ne commenceraient pas. Cependant, vers les deux heures de l'après-midi, le capitaine Lytel fit avancer sa compagnie de carabiniers dans la direction d'une redoute, en face de Matras. Les artilleurs fribourgeois en prirent de l'inquiétude et demandèrent à leurs officiers de commencer le feu. Ceux-ci refusèrent, disant que l'ordre était donné de ne pas tirer. Un caporal alors mit le feu à une pièce que tua un artilleur, en blessa deux et tua un cheval attelé à une pièce de six. Ce fut le signal d'un engagement assez vif, où prirent part seulement deux bataillons, une compagnie de carabiniers et la batterie de Payerne. Le feu dura jusqu'à la nuit, mais ne fut soutenu sur le reste de la ligne ni pas les Fribourgeois ni pas les fédéraux. Une suspension d'armes fut arrêtée et le soir Maillardoz donna sa démission de général des Fribourgeois. Le syndic de la ville annonça que les autorités constituées avaient donné leur démission.

Le dimanche à 10 heures et demie, Fribourg se rendit pour ainsi dire à merci. Cependant l'armée, forte de 8000 hommes d'élite et *landwekr*, et le *landsturm*, au nombre de 1500, demandaient à grands cris à marcher et appelaient leurs officiers supérieurs. Mais en vain. Ces malheureux qui s'étaient rendus à l'appel de leur gouvernement étaient lâchement abandonnés; ces pères de famille qui avaient quitté leurs villages envahis par l'ennemi pour défendre la capitale, étaient trahis! alors il y eut un désordre affreux, et les soldats ne voulaient pas poser leurs armes comme l'exigeait le vainqueur: ils voulaient combattre.

Enfin, l'évêque, entouré de son clergé, put seul calmer ces braves gens. Les uns jetèrent leurs armes, d'autres les brisèrent, la plupart arrachaient leurs cocardes avilies et tous s'enfuirent dans les montagnes, en criant à la trahison. Enfin, après ces scènes de désordre et de désolation, l'armée fit son entrée triomphale dans Fribourg dans l'après-midi. Le colonel Rilliet entouré d'un nombreux état major et suivi de quinze bataillons en grande terme, de six escadrons de chasseurs, de quelques batteries et de huit compagnies de carabiniers de montagne, défila sur la place du Tilleul-de-Morat. Le défilé dura jusqu'à la nuit. Alors des scènes déplorables se passèrent; quinze mille hommes durent être logés dans une ville de 6,000 ames. Les Vaudois se conduisirent très-bien, mais il n'en fut pas de même des Bernois. Ils commirent des excès de tous genres: les églises ne furent pas même respectées; quant au collége des jésuites, il fut dévasté, les pères étaient en fuite. Les environs de Fribourg sont abimés.

Quelques heures avant l'entrée des vainqueurs, les réfugiés fribourgeois, armés de fusils, tambour en tête, ayant un drapeau rouge avec le portrait du pape, firent leur entrée dans la ville, et délivrèrent les prisonniers politiques retenus depuis dix mois dans la tour de Jaquemard.

On ignore encore la cause de cette honteuse reddition. Les uns accusent le gouvernement qui, au moment du danger, a faibli et a poursuivi Maillardoz. D'autres prétendent que c'est Maillardoz lui-même qui a trahi sa cause. Cette dernière supposition paraît peu probable, et ce général, comme militaire, a de bons antécédents; il a fait les guerres de l'empire et s'y est distingué ; dans les journées de juillet, à la tête de son régiment suisse; il a courageusement défendu le Louvre. s'est retiré en bon ordre vers les Tuileries et de là à Courbevoie, et dans ces journées a soutenu l'honneur des soldats suisses. Dans peu on connaîtra le mot de l'énigme. — Hier trois commissaires fédéraux, Reimor, Stokmar et le boulanger Grivas, sont arrivés à Fribourg avec des instructions de la Diète pour reconstituer et radicaliser le canton. — Une partie des troupes fédérales partent contre Lucerne, et l'autre contre le Valais. On parle d'avantages remportés par le *Sonderbund*, près d'Airolo. »

Parlement britannique.

Nous publions les détails suivants sur l'une des opérations préliminaires de la session du nouveau parlement britannique. On verra par ces détails avec quel soin religieux le parlement anglais conserve ses anciennes traditions.

Londres, le 19 novembre.

La chambre des lords s'est réunie aujourd'hui à 2 heures. Les lords-commissaires ayant pris place sur les siéges en avant du trône, le marquis de Lansdowne, l'un d'eux, a ordonné à l'huissier de la verge noire de mander à la barre la chambre des communes. Quelques minutes après, le speaker, accompagné d'un grand nombre de membres, s'est avancé à la barre et a fait savoir à leurs seigneuries, que, conformément aux ordres de Sa Majesté, les fidèles communes du Royaume-uni avaient procédé dans l'exercice de leurs droits et priviléges incontestables à l'élection d'un speaker; que leur choix, quelque indigne qu'il fût de cet honneur, était tombé sur lui, et qu'il venait en toute humilité se soumettre à l'approbation royale de Sa Majesté.

Le marquis de Lansdowne a répondu que les lords-commissaires avaient l'ordre d'assurer le T. H. speaker, que S. M. était très satisfaite de son zèle pour le service public et qu'elle le croyait parfaitement en état de s'acquitter des devoirs difficiles qui lui étaient imposés. Qu'en conséquence, S. M. approuvait le choix de ses fidèles communes et confirmait l'élection du très-haut gentleman pour leur speaker.

Le speaker en toute humilité et gratitude s'est soumis à la volonté et au bon plaisir de S. M., et a dit qu'il était maintenant de son droit pour et au nom des communes du Royaume-uni, de réclamer par une humble pétition le libre exercice de tous leurs anciens droits et priviléges incontestables, plus spécialement l'exemption d'arrestation et de molestations pour eux et leurs serviteurs, liberté de discussion et libre accès auprès de Sa Majesté toutes les fois que les circonstances l'exigeront ; et que Sa Majesté daigne par avance voir d'un œil favorable leurs débats, et pour lui personnellement il a demandé que, si quelque erreur était commise on ne l'imputât qu'à lui seul et non aux très fidèles communes de Sa Majesté.

Le marquis de Lansdowne a répondu que les lords-commissaires avaient encore l'ordre de la reine, de confirmer tous les droits, priviléges et exemptions qui ont été accordés ou conférés aux communes par les royaux prédécesseurs de Sa Majesté, de la manière la plus large et la plus entière, et d'assurer également le très-haut gentleman que, bien que S. M. fût persuadée qu'il n'avait pas besoin de cette assurance, S. M. interpréterait toujours de la manière la plus favorable tous ses actes et ses paroles.

Après cette allocution, le speaker et les autres membres des communes se sont retirés dans la salle de leurs séances.

—

Aujourd'hui à deux heures une réunion publique des porteurs de fonds espagnols a eu lieu à la Taverne de Londres sous la présidence de M. Hemming, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre pour procurer les intérêts des porteurs à Madrid. Plusieurs orateurs ont été entendus, et il a été décidé qu'on ferait de nouvelles démarches auprès de lord Palmerston pour qu'il leur fasse rendre justice par le gouvernement espagnol.

—

Le *Globe* rapporte que l'opinion générale en Angleterre est que le parlement adoptera dans la session actuelle une augmentation des charges publiques sous une forme ou sous une autre. Le *Globe* se prononce en faveur d'un accroissement de la taxe sur les propriétés et les revenus; mais il voudrait qu'en même temps la loi fût corrigée et qu'on établit une juste distinction entre les propriétés réelles et les bénéfices annuels résultant de l'exercice d'une industrie ou d'une profession ; entre un capital fixe et un capital flottant, entre un revenu permanent et un revenu incertain.

—

Le *Morning Post* assure que le gouvernement n'a pas l'intention de proposer pendant la session actuelle aucune mesure de coërcition à l'égard de l'Irlande, et se contentera d'augmenter considérablement les forces militaires qui sont actuellement stationnées dans ce pays. On espère que la présence de troupes dans les districts où des troubles existent, suffiront pour protéger d'une manière efficace les personnes et les propriétes sans qu'il faille recourir à des mesures plus rigoureuses.

—

On a répandu lundi, à la Bourse de Londres, le bruit qu'une conspiration avait été découverte à Paris et avait provoqué un grand nombre d'arrestations. Ce faux bruit a provoqué immédiatement une baisse d'un et demi p. c. sur les fonds publics. Une enquête a été ordonnée à ce sujet par le comité de la bourse. Il paraît, dit le *Times*, que la nouvelle en question est arrivée de Folkstone, par télégraphe électrique, et adressée à deux personnes de Londres, dont l'un est agent de change. Cette personne ayant été mandée devant le comité, a déclaré qu'elle s'est convaincue que la nouvelle est fausse et qu'elle a pris des mesures pour connaître les individus qui la lui ont fait parvenir. L'affaire en est là.

Faits divers.

On lit dans la correspondance ordinaire de Paris du 20 novembre :

« Aujourd'hui le bruit s'est répandu à la Bourse qu'un grave accident avait eu lieu au chemin de fer d'Orléans. Nous sommes allés aux renseignements à l'administration même du chemin, où nous avons appris, en effet, qu'un malheur était arrivé dans la gare d'Orléans. Un inspecteur qui essayait une machine, s'est précipité à toute vitesse sur un convoi qui était parti de Paris hier à 11 heures du soir, au moment même où les voyageurs descendaient des waggons. Le choc a brisé trois voitures. On ne sait pas encore au juste le nombre des victimes. On parlait de 50 morts ou blessés, mais on pense à l'administration du chemin que le chiffre est fort exagéré. »

— Suivant une lettre de Rome du 9, adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, les discussions longues et vives qui ont eu lieu à la suite de la suspension d'un censeur, le sieur Betti, seraient terminées. Le *Contemporaneo* avait publié un article offensant pour les catholiques en Belgique ; non-seulement le Saint-Père blâma publiquement cet article, mais le censeur qui en avait permis la publication fut regardé comme étant au moins coupable de négligence, et il fut suspendu. Tous les journaux avaient pris fait et cause pour le censeur ; c'était devenu une sorte d'événement politique. Le gouvernement aurait cédé en rétablissant le sieur Betti dans ses fonctions.

La reine d'Espagne a ouvert les cortès, le 15.

— Les nouvelles d'Irlande sont de nouveau écrites en lettres de sang. Le courrier annonce trois nouveaux assassinats. Ces crimes sont de la même famille que leurs devanciers, mais ils se distinguent néanmoins par des circonstances d'une cruauté particulière et d'une signification menaçante. Deux scélérats sont entrés dans la maison de l'intendant ou bailli de sir Mathew Barrington (l'ami bien connu de feu O'Connell), et ils ont tiré sur lui un coup de feu qui ne l'a pas atteint, mais qui a étendu sans vie sa malheureuse femme qui l'avait couvert de son corps. Après avoir vu tomber la mère de trois jeunes enfants, les meurtriers se sont éloignés tranquillement. Le second attentat a été commis contre un homme d'affaires délégué de plusieurs propriétaires et président de l'Union des pauvres de Nenagli ; la victime a eu la machoire fracassée, mais on conserve néanmoins un faible espoir de le sauver. Enfin, un employé supérieur des chemins de fer ayant voulu, dans l'intérêt de la compagnie qu'il représentait, réduire les gages des ouvriers, a été abattu d'un coup de hache à la station. Les directeurs de cette ligne (celle de Cashel), ayant cette arme sanglante devant les yeux, feront sans doute désormais un plus libéral usage de l'argent que l'Angleterre a donné si largement, et, sans se préoccuper des dividendes, ils laisseront la journée de leurs ouvriers intacte.

— *Congrès postal allemand.* — On lira avec intérêt, croyons-nous, les détails suivants sur le congrès postal allemand dont nous avons déjà parlé :

Le 30 octobre, le congrès postal, composé des représentants de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, du Hanovre et de Tour et Taxis, et de plusieurs autres principautés de l'Allemagne, a tenu sa sixième séance. Voici ce que nous savons de ses travaux :

L'Autriche a, avant tout, demandé qu'on adoptât des principes uniformes en matière postale. L'extension que cette branche d'administration reçoit tous les jours, par suite de l'établissement des chemins de fer, exige que le port des lettres soit mis sur un pied aussi uniforme que possible ; car, tout en augmentant le personnel des bureaux, le temps ne permettrait pas de déterminer la taxe et de l'indiquer sur la lettre avec exactitude.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le bureau des postes de Vienne a reçu, en 1846, après l'achèvement de quelques-unes des lignes de chemins de fer 283,249 lettres de plus qu'en 1845. Pour le service intérieur, la taxe des lettres simples est divisée, en Autriche, en trois zones ; de cinq à dix lieues, 3 kreutzer (12 cent. 1/2) ; de dix à vingt lieues, 6 kreutzer, et 12 kreutzer pour les distances au delà de vingt lieues. Selon l'Autriche, le but du congrès postal doit être d'établir une taxe pour le service extérieur dans les Etats qui ont accédé à l'union postale, en supprimant, bien entendu, l'affranchissement forcé et le port de transit.

L'établissement d'une taxe pour l'intérieur de chaque Etat devra être laissé à celui-ci, attendu que dans certains pays la poste constitue une branche de revenu public. L'Autriche accède à l'union postale avec tous les pays de la monarchie, et propose d'établir pour le port des lettres dans les Etats de l'Union postale, deux zones, l'une de 6 kreutzer pour toute distance jusqu'à vingt lieues, l'autre de 12 kreutzer pour toutes les distances au-delà de vingt lieues. La lettre simple pèserait 25 grammes. L'Autriche insiste pour ce poids dans l'intérêt des correspondances des familles. Quant à la répartition, la moitié de la taxe perçue dans les Etats de l'union postale reviendrait à l'Etat qui envoie, et l'autre à celui qui remet la lettre.

La Prusse propose cinq zones pour la taxe des lettres : elle déclare qu'elle est prête à faire des sacrifices pécuniaires dans l'intérêt de l'union postale, mais s'oppose au partage de la surtaxe entre deux parts égales, et surtout

avec [illegible] des Etats par lesquels les lettres passeront.

La Bavière est pour la taxe unique, sans avoir égard aux distances, et se déclare, du reste, pour les principes exprimés par la Prusse.

La Saxe se déclare pour les propositions de l'Autriche.

Le Hanovre et Taxis ont trouvé la taxe proposée par l'Autriche trop élevée.

Après des discussions confidentielles assez longues, on est arrivé dans cette sixième séance au résultat suivant : La taxe d'une lettre simple, c'est-à-dire dont le poids ne dépassera pas 25 grammes, paiera, dans les Etats de l'union postale, 2 kreutzer (8 cent 1/4) pour la distance de six lieues ; 5 kreutzer (22 cent.) pour vingt lieues, et 10 kreutzer (41 cent. 1/4) monnaie conventionnelle) pour toute distance au-delà de vingt lieues.

— La cour de cassation de France a statué avant-hier à huis-clos sur la dénonciation qui lui a été faite par M. le garde-des-sceaux, relativement à la conduite tenue par M. Gambon, juge suppléant à Cosne, à l'occasion du banquet réformiste de la Charité.

La cour se serait occupée seulement de la question préjudicielle de savoir si elle devait suivre sur la dénonciation de M. le garde-des-sceaux, et poursuivre disciplinairement M. Gambon. Il a été décidé que le juge suppléant de Cosne serait cité à comparaître le 29 de ce mois à sa barre, pour y être entendu en ses explications personnelles. Nous ne savons s'il sera autorisé à se faire assister d'un défenseur.

Cette affaire est la sixième du même genre que la cour de cassation aura eue à juger depuis 1830 ; deux fois déjà la cour de cassation a eu à prononcer la suspension ; trois autres fois elle a prononcé la censure avec réprimande. Le sénatus-consulte de l'an X donne la faculté au garde-des-sceaux de présider lui-même la cour de cassation.

— *Condamnation de l'officier d'ordonnance Gudin.* — Avant-hier matin, à l'ouverture de l'audience de la 7e chambre de police correctionnelle, à Paris, sous la présidence de M. Jourdain, on a appelé, à la requête du procureur du roi, l'affaire de l'officier d'ordonnance Gudin, prévenu du double délit d'escroquerie et de filouterie commis au jeu.

M. Gudin qui, on se le rappelle, a pris la fuite il y a plusieurs mois, ne s'est pas présenté. L'affaire a dû être retenue par défaut.

Trois témoins avaient été assignés. MM. Delamarre, d'Albon et de Septeuil. Ce dernier s'est seul présenté.

Sa déposition a été très courte.

Depuis longtemps, a-t-il dit, on soupçonnait M. Gudin, officier d'ordonnance de S. M., de n'être pas loyal dans son jeu. Ces soupçons prenaient chaque jour plus de consistance, enfin nous l'avons surpris un jour cachant des cartes au lansquenet.

Le tribunal, statuant sur les conclusions de M. l'avocat du roi Mahon, a condamné M. Gudin, par défaut, à 3 années d'emprisonnement et à 3,000 fr. d'amende.

— Le tableau de la production et de la consommation du sucre en France, depuis le commencement de la campagne 1847 48 jusqu'à la fin d'octobre 1847, prouve les progrès constants de cette industrie, malgré l'impôt dont il a été grevé depuis quelques années. Le nombre des fabriques en activité a augmenté depuis l'année dernière de 274 à 287. Il en avait été fabriqué en 1846, 6,881,811 kilog. ; la production s'est élevée cette année à 9,460,253 kilog. L'existence en entrepôt a également augmenté de 6,655,952 à 9,465,916 kilog.

— Un de ces conflits de juridiction, qui rendent si difficile aux Etats-Unis le triomphe du droit et de la justice, vient d'y être résolu après plusieurs années de lenteurs. Il s'agit de l'extradition du nommé Metzger, réclamée par le gouvernement français, et qui, après de longs débats et des décisions contradictoires, avait enfin été signée, le 3 mars dernier, par le président des Etats-Unis. On pouvait penser que l'affaire était désormais terminée; mais l'Etat de New-York interjeta opposition à l'acte présidentiel, et, par un writ d'*habeas corpus* ramena le litige devant le juge Edmonds, qui a pris huit mois pour rendre son jugement.

Ce jugement décide que le président n'a pas qualité pour ordonner l'extradition sans la sanction législative et judiciaire, lorsque le prévenu n'est pas en état de mise en accusation dans le sens du traité. En conséquence, Metzger, malgré une demande de sursis faite par l'avocat-général, a été mis immédiatement en liberté.

— On écrit de Munich, le 11 novembre :

« Lundi dernier, 8, a eu lieu le concert depuis long-temps attendu avec impatience de Briccialdi, qui est sans contredit le premier flûtiste de l'Italie. Nos virtuoses, MM. Hetzenecker, Boehm, Menter, Mittermaïer, ont contribué à rendre la fête musicale aussi brillante que possible. Briccialdi, venu exprès à Munich, a déposé sa flûte, la flûte vulgaire qui l'a rendu si célèbre, pour se faire entendre sur la nouvelle flûte de Boehm, et, malgré cette connaissance de fraîche date avec l'instrument, il a obtenu un succès prodigieux. La flûte de Boehm est en métal; c'est peut-être jusqu'ici le premier instrument à vent où les tons aient été déterminés avec une exactitude mathématique. Les plus célèbres facteurs d'instruments à vent, Rudall et Rose à Londres, et Godefroi à Paris, ont fait à la flûte de Boehm l'accueil le plus empressé, et se proposent d'en fabriquer dans leurs établissements. »

— Le gouvernement français vient de faire expulser de Marseille quatre réfugiés napolitains qui avaient fui les persécutions du ministre del Caretto. L'un d'eux avait dû s'expatrier parce qu'il était soupçonné d'être l'auteur des correspondances du *Nouvelliste* de Marseille. C'est, dit-on, le gouvernement napolitain qui a demandé l'expulsion, de Marseille, de ces quatre réfugiés. Le préfet leur a donc fait savoir qu'il avait ordre de les faire interner dans l'intérieur de la France. Les réfugiés ont alors manifesté l'intention de se rendre en Toscane, mais il leur a été répondu qu'on ne pouvait accueillir cette demande.

— On écrit de Coblence, le 15 novembre :

« Hier, vers midi, sur le Rhin, entre Saint-Sébastien et Engeu-zu-Thal, le bateau à vapeur le *Beethoven*, ayant à son bord un grand nombre d'émigrans et un chargement complet de marchandises et de bagages, rencontra un navire marchant à pleines voiles.

» Afin d'éviter l'abordage, le steamer vira de bord, et par ce brusque mouvement, qui eut lieu dans un moment où les eaux étaient assez basses, il vint à échouer. Le choc fut si violent que le bâtiment s'ouvrit et se partagea en deux, ce qui mit en péril de mort les nombreux passagers, qui poussèrent des cris déchirants. Par bonheur ils furent entendus : les bateaux du steamer de *Schiler*, qui était mouillé à Saint-Sébastien, et plusieurs autres embarcations des environs, vinrent au secours des voyageurs et les transportèrent à terre.

» Plus tard, on a aussi sauvé une partie de la garnison du *Beethoven*; le reste est tombé dans le fleuve. Personne n'a péri ni n'a été blessé dans le sinistre; mais beaucoup d'entre les émigrans ont perdu tout ce qu'ils avaient.

» Un autre accident est arrivé avant-hier au soir à Coblence. On allait donner, au Casino militaire, un grand bal, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. la reine. A cet effet, on avait suspendu, dans la salle du bal, un immense lustre en bronze à gaz, et on l'alluma à huit heures et demi. Quelques minutes après, le plafond, trop faible pour résister au poids du gigantesque luminaire, se brisa ; le lustre tomba à terre, et il y eut une explosion dont la détonation jeta l'épouvante dans tout le quartier.

» Heureusement il n'y avait alors personne dans la salle, de sorte que l'explosion n'a causé qu'un dommage matériel. Une heure plus tard, plusieurs centaines de personnes auraient été victimes de l'accident. »

— Nous recevons aujourd'hui de nombreux détails sur la perte du paquebot le *Stephen-Whitney*, dans la nuit de vendredi dernier, sur la côte sud ouest de l'Irlande; terrible naufrage qui a coûté la vie à 91 personnes, selon quelques correspondants, à 92 selon d'autres.

Le *Stephed-Whidney* avait quitté New-York dans la soirée du 18 octobre, ayant à son bord 110 passagers et une cargaison de coton et de quelques autres marchandises. Le 22 octobre, il rencontra le paquebot le *Sea* et fit route avec lui jusqu'au 27, où ils se séparèrent, se trouvant à 41° de latitude et 48° de longitude. Le *Sea* entra jeudi soir dans la Mersey ; à Liverpool on attendait à chaque moment le *Stephen-Whidney*, mais le samedi soir on n'en avait aucune nouvelle. Dimanche matin on reçut une lettre, datée de Skibbereen, écrite le vendredi 12 et qui faisait connaître que des billets à ordre, différents papiers et des débris jonchaient le rivage, et que tout portait à croire qu'un des vapeurs transatlantiques avait fait naufrage dans les environs de la côte. L'inquiétude s'empara bientôt de chacun à Liverpool, car on attendait le *Cambria ;* elle ne fut calmée que lorsque ce dernier fut signalé. Il ne restait plus de doutes, le navire naufragé était le *Stephen Widney.*

Alors fut reçue la lettre succincte que nous avons résumée hier. Depuis, plusieurs autres lettres, écrites de Skibereen et le *Cork Southern Reporter* ont donné d'amples détails sur cet accident causé par une erreur du capitaine Popham.

Le 10 novembre, à six heures, il fit approcher de terre, ayant pris le phare de Crookhaven pour celui de Old-Head de Kinsale. A neuf heures, comme on s'était aperçu de l'erreur, on voulut reculer, mais il était trop tard. Après avoir louvoyé quelques instants, le navire fut lancé contre les rochers aigus qui se trouvent à l'ouest de Calf et à quelques milles à peine du cap Clear. Il n'y avait pas 15 minutes que le premier choc avait eu lieu, que tout était fini, le bâtiment était réduit en poussière et les passagers lancés à la mer, et périssant presque tous, ou sinon broyés à demi-contre les rochers.

Dès que l'inspecteur et le collecteur des coutumes de Skibbereen furent avertis de ce malheur, ils se transportèrent sur le lieu du désastre, et, grâce à leur sang-froid et à la rapidité de leurs secours, vingt personnes purent être arrachées à cette épouvantable mort. Au nombre des hommes sauvés se trouve Thomas Allen, maître d'équipage, celui à qui sont dus les détails circonstanciés qui précèdent, et qui, près de lui, a vu périr, sans pouvoir leur porter secours, le capitaine Popham et sa femme.

Ainsi que nous l'avons dit hier, on compte au nombre des morts vingt femmes et trois enfants.

Le naufrage n'est pas sans précédent à ce lieu même de la côte d'Irlande. Il y a neuf ans qu'un semblable malheur ensanglanta ces parages. Le *Lady-Flora-Hastings* fut brisé contre ces rochers, et même pas un ne fut sauvé des passagers ou de l'équipage de ce bâtiment.

Le *Stephen-Whitney* était un magnifique navire jaugeant 1,034 tonneaux ! il faisait partie d'une ligne de paquebots dont MM. Thomas et Joseph Sands et Ce, de Liverpool, étaient les consignataires. Il avait été construit à New-York il y a six ans, et avait remplacé le paquebot *Saint-André*, naufragé en janvier 1839.

Le capitaine C.-W. Popham était très estimé et généralement considéré comme un marin habile et expérimenté.

— Un troisième naufrage, non moins malheureux que les précédents, est la perte dans l'Océan, à 300 milles de terre, du brick l'*Elisabeth*, capitaine Wilson, allant d'Odessa à Cork avec un chargement de blé.

Dès le 7, le vent augmenta, et, soufflant avec violence du sud-ouest avec sautes au nord ouest, mit le brick dans une position des plus dangereuses, au milieu des lames, qui poussées par deux tendances contraires, venaient sur lui de toutes parts. L'eau, malgré le travail incessant des pompes, augmentait dans la cale, et la membrure, battue en tous sens, craquait avec un bruit sinistre. Il fut bientôt évident pour le capitaine que tout espoir de sauver *l'Elisabeth* devait être abandonné, et qu'il fallait seulement songer à la sécurité de l'équipage.

Deux goëlettes étaient en vue; on leur fit des signaux de détresse; mais, soit qu'elles ne les eussent point aperçus, soit qu'elles craignissent pour leur propre sûreté, elles ne changèrent point leur route. On ne devait plus chercher de ressources qu'en soi-même. Dans la matinée du lundi, 8, le grand canot fut mis à l'eau, et après y avoir embarqué quelques provisions, avec les instruments de marine les plus nécessaires, l'équipage s'y réfugia lui-même. Depuis quatre jours, ces malheureux n'avaient pu allumer de feu à bord, et ils se soutenaient seulement avec un peu de pain trempé dans de l'eau-de-vie.

Enfin, après être restés trois heures dans les eaux de leur navire, qu'ils ne quittaient pas de vue, exposés à chaque moment aux plus terribles dangers, ils furent aperçus par la goëlette *le Peter John*, qui les recueillit à son bord dans la soirée. *Le Peter-John* allait de Londres à Séville : ne pouvant continuer sa traversée avec ce surcroît d'équipage, il fit route pour relâcher en Angleterre, et vendredi dernier, 12 courant, débarquait à Plymouth ceux qu'il avait arrachés à une mort certaine.

Plusieurs autres sinistres sont encore sommairement rapportés par les feuilles de Londres. Ainsi *Jenny-Lynd*, arrivé samedi de l'île du prince Edouard à Southampton, a ramené à son bord le capitaine et onze hommes du trois-mâts-barque l'*Anicty*, allant de Richeberto à Liverpool, son port d'armement, et qu'il avait rencontré le 28 octobre, courant tout désemparé au gré du vent et de la mer. Depuis trois jours et quatre nuits l'équipage s'était réfugié dans le grément, sur une partie du mât d'artimon qui tenait encore debout. Six marins avaient déjà succombé de froid et de besoin, quand *le Jenny-Lynd* a recueilli ces malheureux.

Le William-et-Mary, entré à Wivenhoe, a aussi sauvé en mer l'équipage, composé de quatorze hommes, du *Cambria*, de Gloucester.

Konninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 23 *November* 1847.— (No 15 in het abonnement.)

Eene tweede voorstelling van :

Dertig jaren of het leven van een Dobbelaar.

Tooneelspel in drie afdeelingen en zes bedrijven, naar het Fransch, van Victor Ducange en Dinaux, door B. A. Fallée.

Om de uitgebreidheid dezer voorstelling geen nastuk. De gewone pauze tusschen de tweede en derde afdeeling.

De aanvang ten half zeven ure.

ANNONCES.

GRAND CABINET POLYTECHNIQUE.

M. ZINN de Londres a l'honneur d'annoncer au public qu'il exposera dans quelques jours, son **Cabinet Polytechnique**, au Salon ZWITZAR, *Korte Houtstraat*, No 104.

AVIS.

On demande de suite pour un Magasin de Modes d'Amsterdam, **une bonne ouvrière** en Modes; elle sera logée, nourrie et bien rétribuée. S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre **P.**

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS.

Les parents ou tuteurs qui désireraient faire admettre leurs enfants à la classe de **Danse** ou de **Chant**, en qualité de surnuméraires, soit pour le **Ballet**, soit pour les **Chœurs**, sont priés de vouloir bien s'adresser, par *lettres affranchies*, à M. BERNARD, régisseur-général.

AVIS IMPORTANT.

Comme il vient d'arriver à la Maison [illegible] ***Commission***, Korte Pooten, 179, à La Haye,

Un grand et nouvel assortiment de **Soieries, Châles** [illegible] **veautés** pour la saison, **Etoffes pour Robes** et **Mante**[illegible] et comme leur séjour dans cette ville ne durera plus que très peu [illegible] nous invitons les Dames à bien vouloir nous honorer de leur [illegible] s'assurer de la bonne qualité et bas prix des marchandises, qui [illegible] réalisées au plus vîte, seront vendues à tout prix raisonnable.

Oberwarth frères & Ce,
Commissionnairs.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Novembre.

		Int.	Cours 19 nov.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$54\frac{1}{4}$	$54\frac{1}{4}$
	Dito dito	3	$65\frac{5}{8}$	$65\frac{11}{16}$
	Dito en liquidation	3	—	—
	Dito dito	4	$84\frac{1}{8}$	$84\frac{1}{4}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$83\frac{3}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	165	$164\frac{3}{4}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$104\frac{1}{4}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$103\frac{3}{4}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	$67\frac{1}{2}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$95\frac{3}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$86\frac{3}{4}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$86\frac{3}{16}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	$4\frac{7}{16}$
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	$15\frac{13}{16}$	$15\frac{5}{8}$
	Dito	3	—	30
	Coupons Ardoins		—	$11\frac{5}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$99\frac{9}{16}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS. *Amsterdam, dimanche* 21 *nov.*

Intégr. $54\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$.
Ardoins à liv. 510 $14\frac{5}{8}$, $\frac{9}{16}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{7}{16}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{16}$.
Id. coupons (anc.) $12\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$.
3 p. c. int. $24\frac{9}{16}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{7}{16}$.
Portug. 4 p. c. $23\frac{1}{16}$.
Stieglitz 4 p. c. $86\frac{1}{4}$.

Bourse de Paris du 20 Novembre.

		Int.	Cours 19 nov.	Compt.
France	Cinq pour cent		—	116 05
	Trois pour cent		—	76 90
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—

Bourse de Paris.

La baisse a fait quelques progrès sur toutes les valeurs, et quoique les [illegible] res ne fussent pas fort animées, les cours étaient constamment offerts. On [illegible] lait de nouveau d'une intervention des puissances en Suisse. Les actions [illegible] chemins de fer ont fléchi dès l'ouverture du parquet et leurs cours n'o[illegible] pu se relever.

Le 3 p. c. qui a fermé hier à 76-95, a ouvert à 76 85 et reste à 76-90.

L'emprunt de 1847 qui était hier à 76-75 a fait 76-60 et 76-70 et [illegible] à 76-70.

Le 5 p. c., qui était hier à 116-65, a ouvert à 116-20 et a varié de 11[illegible] 116-25 ; on reste à 116-20.

Au comptant le 5 p. c. a fléchi de 25 c. et le 3 p. c. reste comme hier à 7[illegible]

Le banque de France sans variation à 3,300.

Bourse d'Anvers du 20 Novembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $15\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$. — Dette [illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin sans variat.

Bourse de Londres du 19 Novembre.

3 % Cons. 84, $\frac{1}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. 54, $\frac{3}{8}$. — 4 % id. $82\frac{1}{2}$, $83\frac{1}{2}$. — Esp. $16\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$. — 3 % 27 $\frac{3}{4}$. — Portug. 4 % $21\frac{1}{4}$.

Bourse de Londres.

Nos informations prises aux meilleures sources, nous ont appris, dit la G[illegible] que la demande de numéraire ne s'est pas accrue. Au contraire, les besoins [illegible] commerce étant devenus moins pressants, ou du moins n'étant plus aussi con[illegible] sidérables, il est difficile de se procurer du papier de la meilleure qua[illegible] Après la chute d'un grand nombre de maisons que l'on croyait parfaitement solides, il n'y a rien d'étonnant que les maisons éminentes montrent [illegible] d'empressement à s'engager dans de nouvelles opérations d'escompte, et il [illegible] possible qu'une réduction même considérable du taux d'intérêt exigé par [illegible] Banque d'Angleterre ne changeât pas leur résolution. Il importe, dans [illegible] les cas, de bien examiner la qualité du papier, et nous ne concevons pas [illegible] ment un intérêt de 6 à 7 p. c. ne serait pas un bénéfice suffisant en compa[illegible] son du profit que rapportent les meilleures spéculations commerciales.

Les porteurs de fonds espagnols ont tenu aujourd'hui une assemblée [illegible] *Taverne de Londres*, dans le but de se concerter sur les mesures à prendre [illegible] de sauvegarder leurs intérêts à Madrid. Quoique les efforts de M. Hend[illegible] n'aient pas eu jusqu'à présent le succès désiré, on lui en tient compte, a[illegible] qu'il est évident que ce n'est qu'à force de persévérance que les créanciers [illegible] pagnols parviendront à faire prévaloir leurs droits.

L'assemblée était nombreuse. M Hemming, qui occupait le fauteuil de [illegible] sidence, a dit que la situation financière est beaucoup plus favorable q[illegible] le passé. Toutefois, les garanties assurées aux créanciers étrangers o[illegible] tirées. Le gouvernement espagnol actuel peut compter sur une majo[illegible] sein des Cortès, et il est probable que lord Palmerston s'empressera [illegible] tinuer ses bons offices et son appui. Un des délégués d'Amsterdam a [illegible] le *meeting* et un autre orateur a fait remarquer que, quoique les resso[illegible] l'Espagne eussent augmenté, il n'en était résulté aucun avantage [illegible] créanciers.

Bourse de Vienne du 12 Novembre.

Métalliques, 5 % 104. — Lots de fl. 500, $156\frac{1}{4}$. — Lots de 25[illegible] Actions de la Banque 1614

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage*[illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. [illegible] et F[illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez [illegible] *Hoofdsteeg*.